

ANNA TABAKI

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR UN FONDS D'ARCHIVES PHANARIOTE: LE FONDS DE LA FAMILLE MOUROUZI*

Nous, historiens, nous sommes persuadés que le *document* en tant qu' "unité" scientifique à laquelle nous revenons plus ou moins constamment, après mille débats théoriques, afin de concrétiser nos hypothèses ou nos connaissances, peut demeurer longtemps dans l'ombre, inerte, mais à un moment donné, dévoile son univers, et s'offre à des interprétations polyvalentes. Le travail quelquefois ingrat mais très utile d'infrastructure auquel s'adonne également l'archiviste ne doit pas être dépourvu, dans une certaine mesure et pour cause, d'une tentative d'herméneutique plus ambitieuse, d'un processus qui mène du tangible que constitue matériellement le document en tant que tel et, par conséquent, du partiel qu'en émane, à un effort d'insertion dans une optique générale, à un appel de confrontation, en d'autres mots, avec la globalité historique d'une époque donnée, ses institutions, son mode de vie, sa culture¹.

En outre, cette tendance avant-gardiste d'entre-deux guerres que nous désignons couramment par "nouvelle histoire" a donné un véritable essor à l'étude du type familial, de la *famille* en sa double fonction d'entité sociale et économique, a fait prévaloir l'importance d'élaboration des monographies traitant ce sujet avec ampleur, et elle s'est enfin orientée vers des recherches très fécondes sur la formation et l'évolution des noblesses européennes². De tous ces points de vue, l'utilité de la source première que constituent les archi-

*Communication présentée au 17e Congrès International de Généalogie et d'Héraldique (Lisbonne 7-13 septembre 1986).

1. Une problématique analogue fut exposée dans le recueil d'articles intitulé "Importance of Historical Research in the Archives", in *Archives et Bibliothèques de Belgique*, nos 1-2 (1975), p. 144 sq, en particulier Elio Lodolini, "Il lavoro dell'archivista", pp. 151-158. Egalement Etienne Taillemite, "Les archives et la recherche historique en France", *op. cit.* nos 3-4 (1975), p. 479 sq.

2. Rappelons que ce sont les *Annales d'Histoire Economique et Sociale* qui ont ouvert ce débat; cf. *Annales.* 8 (1936), [M. Bloch - L. Febvre], "Les Noblesses. Reconnaissance générale du terrain", p. 238 sq. Citons également L. Febvre, "Ce que peuvent nous apprendre les monographies familiales", in *Mélanges d'Histoire Economique et Sociale*, I (1942).

ves de famille ainsi que la nécessité de leur conservation, de leur dépouillement et surtout de leur exploitation méthodique s'y impose de toute urgence³.

Le fonds M o u r o u z i des Archives Zaïmis⁴ comprend un nombre total de documents qui ne dépasse pas les 1150. Et quoique d'un point de vue chronologique ces documents couvrent une période de cinq siècles—le plus ancien remontant au 30 avril 1478 tandis que le plus récent date de 1896—le fonds ne reflète en réalité que l'histoire vivante d'une durée d'un siècle et demi environ d'une branche de la famille Mourouzi. Ceci dit, si nous prenons comme point de départ le prince de Moldavie Constantin Mourouzi, dont le nom apparaît dans les documents en 1789⁵ nous y poursuivrons un secteur de sa lignée, de sa descendance jusqu'aux trois filles d'Alexandre Mourouzi (1804-1873) dont l'aînée Elise allait épouser à Athènes le politicien grec Thrasybulle Zaïmis; c'est d'ailleurs par cette alliance matrimoniale que le fonds d'archives en question entrera en la possession de la famille Zaimis.

Les Mourouzi, nous devons l'éclaircir dès le début et brièvement car autrement nous risquons d'aborder un terrain immense qui ne fait naturellement pas l'objet de cet exposé, appartiennent à la noblesse phanariote qui s'est installée dans les Principautés Danubiennes⁶ et ils en revêtent les caractéristiques principales, ayant suivi le même chemin d'ascension au pouvoir: tout d'abord des commerçants, puis des laïques attachés au Patriarcat constantinopolitain, ils ont développé plus tard une activité notoire politique et diplomatique au sein de l'empire ottoman, auprès de la Sublime Porte, comme des Grands Drogmans (Interprètes) et comme princes régnants des Pays Danubiens⁷. Ils ont exercé de cette manière une influence considérable

3. *Annales*, 9 (1954), p. 533.

4. Une première description a été opérée par Florin Marinescu-Anna Tabaki, "Présentation des archives d'une famille phanariote. Les Mourouzi, Première approche", in *Communications grecques présentées au Ve Congrès International des Etudes du Sud-Est Européen* (Belgrade 11-17 septembre 1984), Athènes, éd. du Comité National Grec des Etudes du Sud-Est Européen, 1985, pp. 183-189. Une bibliographie sélective sur ce sujet y est comprise (pp. 184-185).

5. Voir le document grec du fonds (d. IV, 21), daté du 30 mai 1789; il s'agit d'une lettre de la princesse Zoé Mourouzi, née Rosetti, épouse d'Alexandre Mourouzi, à sa grand-mère Zoé Rosetti.

6. Quant à la formation d'une haute société gréco-roumaine dans les Principautés et à ses aspirations, consultez l'ouvrage devenu classique de N. Iorga, *Byzance après Byzance*, première édition en 1935; Bucarest, AIESEE, 1971, p. 239 sq., le chapitre "Le nouveau Phanar". Les Mourouzi—ceci résulte aisément de notre fonds—ont assuré leur insertion dans la société moldovalaque en créant surtout des liens avec l'aristocratie locale, grâce à de fructueux mariages.

7. Comme déjà mentionné, une bibliographie sélective sur la vie et les activités de la

dans le contexte socio-culturel balkanique; ils ont également fait preuve d'aptitudes tout à fait exceptionnelles dans le domaine du savoir et de l'éducation. Ayant adopté au plan de l'idéologie politique le modèle du "despotisme éclairé" les Phanariotes ont exercé dans une large mesure le "mécénat". De leur côté, les Mourouzi, famille phanariote typique, entretenaient des relations avec un bon nombre de savants "éclairés". Ils occupaient à leur service comme précepteurs de leurs enfants ou comme secrétaires des personnalités telles qu'Athanase Christopoulos ou Constantin Oikonomos. En tant qu'hégémones ou Drogmans, ils pratiquèrent eux aussi le "mécénat" en offrant des subventions pour l'édition de livres, pour la création d'écoles, de bibliothèques etc., et en protégeant des esprits novateurs de l'époque tels que Moesiodax ou Stéphanos Doungas, protégés respectivement par l'hégémone Constantin Mourouzi et par le Grand Drogman Démètre (mort en 1812)⁸. Remarquons qu'un écho très faible, presque nul, de ces rapports intellectuels des Mourouzi se laisse percevoir dans le fonds que nous présentons ici, écho qui se résume à quelques références souvent indirectes, à l'expression de quelques amitiés conservées⁹.

Néanmoins, prenons en considération le fait que le fonds étudié reflète

famille Mourouzi a été donnée dans notre article cité, voir note 4.

8. Voir à ce sujet et à titre indicatif Manouil Ghédéon, *L'activité intellectuelle de la Nation pendant le XVIIIe et le XIXe siècle*, éd. par Alkis Anghélou-Philippe Iliou, Athènes 1976, pp. 130, 140, 172, 177 (en grec); C. Th. Dimaras, *Les Lumières néohelléniques*, Athènes 1983³, pp. 21, 79, 189, 211, 22 + 221, 329, + 64 (en grec); Cornelia Papacostea-Danielopolu, "Formația intelectualilor Greci din Țările Române (1750-1830)", in *Intellectualii din Balcani în România (sec XVII-XIX)*, Coll. Studii Istorice Sud-Est Europene, II, Bucarest 1984, pp. 79, 89, exploite des informations puisées dans Sathas (*Neohelliniki Philologhia*, pp. 680-681, 713-717) concernant les rapports de la famille Mourouzi avec quelques intellectuels comme Nic. Varcossis, Ath. Christopoulos, Ger. Grigorinis.

9. Voir par exemple la lettre de Constantin Oikonomos à Alexandre Mourouzi, datée du 24 décembre 1837 (d. VI, 29). Aussi la donation faite par Al. Mourouzi aux écoles grecques de Trébizonde; cf. doc. grec daté du 27 avril 1848 (d. VI, 78). Les Mourouzi semblent se soucier aussi de leur réputation posthume comme il résulte de la subvention accordée à An. Goudas afin de publier le sixième volume de son ouvrage *Vies Parallèles* (Vioi Paralliloi); le cinquième volume, paru en 1872, était déjà dédié à un Mourouzi, à Alexandre, maire de la ville de Galați, fils du Grand Drogman Démètre, ami zélé des lettres et des sciences, protecteur de l'école de Curu-Ceșmé (An. Goudas, *Vies Parallèles*, V, Préface, pp. ε'-ς'). Pour achever son sixième volume, qui comprend un chapitre biographique élogieux sur les Mourouzi, A. Goudas a reçu une subvention de 1000 drachmes qui lui seront versées par Thr. Zaïmis en tant que donation posthume de son beau-père Alexandre Mourouzi; cf. document grec daté du 5 juillet 1873 (d. IX, 37). Le VIe volume des *Vies Parallèles* de Goudas paraîtra à Athènes en 1874.

la vie, notamment certaines préoccupations économiques de la famille, quand son ascension au pouvoir a été déjà effectuée. Or cette branche des Mourouzi, localisée en Moldavie, à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, aspire désormais à faire accroître sa fortune terrienne autant que son influence. Grands propriétaires fonciers, les Mourouzi se soucient de l'augmentation de leurs domaines par des moyens divers : concession des privilèges, achats, mariages conclus avec les autres familles phanariotes ainsi qu'avec les représentants de l'aristocratie locale. Evidemment, ce n'est pas à cette présentation de relever l'importance du fonds Mourouzi des archives Zaïmis vis-à-vis de l'histoire agraire des Principautés Roumaines. Mais nous devons souligner cette notion primordiale qui s'en dégage : le souci de la conservation d'une grande propriété et de sa bonne gestion. Notion-clé pour nous amener à constater chez eux l'existence de la mentalité d'une aristocratie féodale, retrouvée d'ailleurs dans le Sud-Est de l'Europe avec pertinence, ayant ses origines dans le modèle de la noblesse terrienne, dont un exemple survivait en Russie, et dans son mode de vie féodal¹⁰. Implantés dans le contexte moldave, les Mourouzi agissent à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, et tout au long du XIX^e siècle en tant que grands propriétaires fonciers, se réfugiant dans leurs domaines pendant les périodes néfastes, cultivant les habitudes et adoptant le comportement d'une aristocratie de la terre. Ceci ne constitue pas d'ailleurs un cas à part. Il s'agit plutôt de l'évolution idéologique typique de la couche phanariote qui, s'étant enrichie par le commerce, avait abandonné son mode de vie et ses préoccupations bourgeoises de Constantinople, pour revêtir en Moldavie et en Valachie le culte des valeurs anciennes, surtout celui de la "sûreté de la terre", objet d'investissement mais aussi symbole de pouvoir irréductible¹¹.

Nous venons ainsi de relever l'importance de la *propriété foncière* en tant qu'élément constitutif du fonds. En effet, c'est à elle que la majorité des documents se réfèrent. En reculant jusqu'à la correspondance de Zoé Mourouzi,

10. D'un point de vue sociologique, la question a été suggérée par Paschalis Kitromilidis dans son ouvrage récent, *J. Moesiodax. Les composantes de la pensée balkanique au XVIII^e siècle*, Athènes 1985 (en grec) où nous retrouvons la bibliographie afférente, pp. 113, 254-255.

11. Prenons en considération le fait que les titres d'hospodars étaient accordés par les Turcs, chaque fois renouvelés, point héréditaires et pouvant à chaque instant être révoqués. En outre, la possession des terres est une aspiration commune aux noblesses créées ; voir *Annales d'Histoire Economique et Sociale*, 8 (1936), "Les Noblesses...", *op. cit.*, p. 244. Sur les Phanariotes, voir Ap. Vacalopoulos in *Histoire de la Nation Grecque*, t. XI, Athènes 1975, p. 119 (en grec).

née Rosetti, qui s'intéresse, entre autres nouvelles de famille, dans ses lettres conservées dans le fonds, à l'exploitation de ses *moşie* (:domaines)¹², les thèmes les plus fréquemment rencontrés sont, outre les contrats et les titres de propriété, les actes de délimitation des domaines (mesurages, *hotarnicie*), les documents judiciaires (requêtes, décisions du Tribunal) se rapportant à la résolution des différends entre propriétaires voisins, les catastiches étant le miroir des finances et des revenus des domaines, les opérations diverses de crédit foncier... Quelques axes peuvent être tracés soit par des renvois à des personnes et à des affaires de famille, tels les contrats de mariage (les inventaires de dot...), les partages d'héritage—le partage par exemple effectué lors de la mort de Rallou Mourouzi en 1860 ainsi que celui effectué lors de la mort de son fils Alexandre survenue en 1873, cette dernière unité formant un groupe de documents notoire—soit par des renvois à quelques affaires domaniales cruciales, telles l'affaire de la vente du domaine Sărata, puis de sa réclamation par la famille Mourouzi, l'usage du privilège de l'exploitation d'une quantité de sel (50.000 ocques) provenant du domaine de Copou, près de Jassy, appartenant jadis à la famille des Mavrocordato et concédé à Rallou Mourouzi, née Mavrocordatou. Car le caractère bipolaire par excellence qui paraît être inhérent à un fonds de famille¹³ est ici exprimé de manière claire; l'articulation du fonds Mourouzi repose solidement sur la distinction devenue classique entre "personnes" et "biens" qui fut établie par Ernestine Lejour¹⁴.

Les archives de famille beaucoup plus que les autres sont maintes fois sujets à des bouleversements profonds. Le moindre déménagement de la famille est une raison suffisante pour provoquer la destruction structurelle et, à jamais, l'ordre premier, la logique du fonds. Devons-nous répéter que notre souci majeur est de saisir le mécanisme de création du fonds ici présenté? Une classification partielle et semble-t-il circonstancielle, très significative en soi quant à la fonctionnalité du fonds, a été donnée alors que les archives en question étaient vivantes. Il s'agit de deux tentatives fragmentaires de regroupement en unités sérielles de ceux des documents qui se référaient aux domaines Zvoriştea et à ses annexes Şerbăneşti et Bereşti¹⁵. Avançons l'hypo-

12. Voir les documents grecs datés du 30 oct. 1786, 25 mars 1787, 24 déc. 1789 (d. IV).

13. Ernestine Lejour, "Les archives de famille", in *Archives, Bibliothèques et Musées de Belgique*, t. 21 (1950), pp. 11-27, notamment p. 22. Quelques réflexions à propos de la typologie établie par E. Lejour ont été faites par H. Watelet, "Note sur le classement des archives d'entreprises familiales", in *Archives et Bibliothèques de Belgique*, t. 35, 2 (1964), pp. 254-259, en particulier p. 257.

14. E. Lejour, *op. cit.*

15. Quant à l'importance d'un fonds d'archives contenant des unités sérielles se rap-

thèse que les deux classifications étaient dues plutôt à des questions touchant le partage d'héritage parmi les membres de la famille Mourouzi. Dans ces cas une connaissance parfaite des titres de propriété était nécessaire pour la revendication et la distribution des biens. Certes aujourd'hui une telle conception réduisant la logique du fonds à la restitution des séries concernant les domaines qui étaient en possession de la famille ne serait pas valable étant donné qu'elle minimiserait ou même discriminerait la valeur des autres unités thématiques. Car si l'intérêt du corpus consiste surtout en rapports économiques des Mourouzi en leur qualité des propriétaires-rentiers, les échos d'une vie familiale souvent bouleversée par les conditions historiques n'y manquent pas. C'est ainsi par exemple que le tourbillon de la Guerre d'Indépendance de 1821 ne pourrait qu'influencer directement leur vie. Les événements désastreux qui suivirent l'insurrection dans les Principautés et ensuite en Grèce, les atrocités turques survenues à Constantinople en raison des représailles effectuées ne dispensèrent naturellement pas la famille Mourouzi qui, à partir de 1819, s'est vue assurer avec les Soutzo et les Callimachi, le "monopole" du titre d'hégémone en Moldavie et en Valachie ainsi que celui de Drogman de la Sublime Porte¹⁶. Le prince Constantin Mourouzi fut assassiné par les Turcs en avril 1821; son frère Nicolas mourut peu de temps après¹⁷. Leur palais à Thérapia fut pillé et leur célèbre bibliothèque détruite presque complètement par l'incendie¹⁸. La famille se voit obligée de prendre la fuite¹⁹;

portant à la possession des terres ainsi qu'à la méthode d'exploitation de ces éléments par l'archiviste-historien, consultez l'article de M. Yans, "Les archives de famille et l'histoire domaniale", *op. cit.*, t. 42, nos 1-2 (1971), pp. 294-295. Nous devons préciser au sujet du fonds Mourouzi qu'au moment où on avait commencé son dépouillement, les documents n'avaient aucune classification, chronologique ou thématique. En ce qui concerne plus particulièrement les titres de propriété du domaine Zvoriștea et de ses annexes Șerbănești et Berești, on avait repéré deux tentatives d'enregistrement: le premier regroupement date très probablement d'avant 1820 et il fut effectué pour des raisons inconnues. Remarquons que Zvoriștea a passé après 1815 en la possession de Zoé Mourouzi, née Rosetti. Un second registre a été établi en 1869; à cette date, on a saisi l'occasion pour tenter un contrôle de la classification ancienne. On est même arrivé à constater qu'un dixième des documents antérieurement décrits y faisaient défaut.

16. Voir l'article de Vas. Sfyroeras, "Le *Kanunnamé* de 1819 pour la nomination des Phanariotes aux Hégémonies et au grade de Drogman" (en grec), in *Ho Eranistis*, 11 (1974), p. 568 sq. La nouvelle a été reproduite par le journal politique, le *Télégraphe Hellénique*, édité à Vienne par Dim. Alexandridis, qui nourrissait des sentiments d'affection à l'égard de la famille Mourouzi, surtout à l'égard du Grand Drogman Démètre Mourouzi, assassiné par les Turcs en 1812; cf. le *Télégraphe Hellénique*, fasc. 25/23 mars 1819, p. 111.

17. *Op. cit.*, année 1821, pp. 199, 238.

18. *Revue Encyclopédique*, janvier-mars 1823, no 17, p. 418.

19. Un écho est également repéré dans la correspondance des Mourouzi de ces années.

elle quitta Constantinople et, après un séjour à Odessa, Rallou avec sa famille s'installent dans leur domaine à Cumarău, en Bessarabie. L'ambiance d'une vie plutôt retirée et menacée, les frustrations quotidiennes, l'isolement rendu plus dur par les mesures prises à cause de l'évolution de l'épidémie de peste dans ces régions, les difficultés matérielles rencontrées, tout cela est admirablement décrit et toute l'atmosphère suggérée dans une série de lettres échangées entre les membres de la famille notamment Rallou Mourouzi et ses filles Zoé, Marie et Euphrossyni d'un côté, et Démètre et Alexandre Mourouzi de l'autre, qui séjournant à Jassy, s'occupent des affaires de la famille²⁰. Cette correspondance reflète d'ailleurs dans une certaine mesure le degré de culture des femmes de la famille. Rallou dont nous conservons un nombre suffisant de lettres rédigées en grec use avec beaucoup d'aisance d'un langage écrit qu'on pourrait qualifier de "style phanariote", c'est-à-dire d'une démotique riche en nuances et expressive qu'on rencontrait au tournant du XVIIIe siècle et au début du XIXe à Constantinople et dans les Principautés. Quant à ses filles Zoé, Marie et Euphrossyni, dans leurs écrits en langue grecque un style puriste est déjà présent, retrouvé à partir des premières décennies du XIXe siècle dans le champ culturel grec en tant qu'élément idéologique dominant servant comme point de jonction avec la réhabilitation du patrimoine classique et comme preuve de la continuité de l'hellénisme. Car même au niveau linguistique, le fonds en question peut projeter un schéma du processus de l'adoption, de l'appropriation d'un instrument de communication allant de la langue démotique, utilisée dans le cercle constantinopolitain et transplantée aux Hégémonies Danubiennes, qui fut d'ailleurs enrichie au fur et à mesure des nécessités créées par un nombre non négligeable d'emprunts aux parlers locaux— nous pouvons surtout observer l'impact des termes agraires roumains, touchant autant la culture de la terre que les rapports sociaux, la structuration de la vie agraire²¹—jusqu'à la langue grecque purifiée et orientée de plus en plus vers la forme archaïsante, telle qu'elle fut imposée par excellence par le nouvel Etat grec²². En outre, vers le milieu du XIXe siècle—la langue grec-

Voir par exemple le doc. grec daté du 22 octobre 1821 (d. IV, 86).

20. Voir le groupe de doc. grecs des années 1829-1830.

21. Très riches en termes agraires hellénisés sont naturellement les actes de délimitation des domaines, les catastiches, les comptabilités. Outre les termes roumains largement employés tels que: moșie (μο(υ)σία), hotarnicie (χοτάρνικα, χοτάρνισμα, χοταρίζω), mazil (μαζοβλος), răzeș (ρέζεσης), arendaș (ἀρινδάτορας), ținut (τεινοῦτον), stînje (στίνζινα), nous rencontrons également quelques termes turcs va'de (βαδές) ou mulk (μουλκι)..

22. En ce qui concerne les conceptions linguistiques des Phanariotes et leur évolution

que ne pouvant plus être employée exclusivement comme auparavant, jusqu' en 1830, en tant que langue de culture dans les Principautés²³—la troisième génération des Mourouzi dont il est question dans le fonds démontre une connaissance solide de langues étrangères, notamment du français, dont il use abondamment dans sa correspondance, élément lui aussi pertinent dans le cadre phanariote²⁴. Mais la polyglotie des documents du fonds Mourouzi est surtout due aux nécessités imposées par la spécificité, la situation géographique limitrophe des régions où les Mourouzi ont obtenu leur propriété foncière; ainsi nous les voyons utiliser dans leurs démarches auprès des autorités locales, tantôt roumaines, tantôt russes, le roumain, le russe ainsi que le français.

Mais revenons un peu en arrière et soulignons le fait que la correspondance des années critiques déjà mentionnées qui succédèrent à la Guerre d'Indépendance grecque, peut être interprétée sous plusieurs points de vues. Car non seulement elle reflète à travers le prisme changeant du correspondant, les menus problèmes de la famille, ses ennuis financiers et les résolutions proposées, mais aussi elle tend un miroir où vient s'esquisser la prise de position, voire de conscience de la famille face à l'évolution de la "cause grecque". La sensibilité des Mourouzi, leur attention à tout ce qui concerne la formation de l'Etat hellénique y est apparente²⁵. Pendant les années 1829-1830 Rallou, semblant exprimer aussi les vœux de ses enfants, nourrit dans ses lettres la possibilité d'une prochaine "descente" en Grèce libre²⁶. Cet espoir de regagner la "patrie" fut probablement réalisé assez tard, seulement vers la fin de 1846, ainsi que résulte de nos documents²⁷.

au cours du XIXe siècle, consultez C. Th. Dimaras, "Autour de Phanariotes", in *Archives de Thrace*, t. 34 (1969), en particulier les pp. 121-127 (en grec).

23. Voir Cornelia Papacostea-Danielopolu, "La vie culturelle des communautés grecques de Roumanie dans la seconde moitié du XIXe siècle", in *RESEE*, t. VII, 3(1969), p. 475 sq.

24. Les aptitudes tout à fait remarquables des Phanariotes vis-à-vis des langues étrangères sont largement reconnues. Ceux d'entre eux qui avaient accédé aux hautes charges de l'empire ottoman étaient des connaisseurs profonds tant des langues occidentales qu'asiatiques. A partir de la seconde moitié du XIXe siècle, pour des raisons suggérées plus haut, plusieurs membres de la famille Mourouzi, suivant les règles de l'époque, entretiennent une correspondance en français, langue de culture et de salons.

25. Voir par exemple la lettre qu'adressa Zoé Mourouzi à son frère Démètre (: Dimitrasco) datée du 19 déc. 1828 (d. V, 48).

26. Voir les lettres de Rallou Mourouzi adressées à ses fils et datées du 15 déc. et du 31 déc. / 4 janvier 1830 (d. V, 75, 77). Aussi, la lettre de Marie Mourouzi à son frère Dimitrasco datée du 2 janvier 1830 (d. V, 78).

27. Le 1er septembre 1846 Rallou M. emprunte une somme de 1000 florins hollandais

Cependant un point obscur et ambigu reste toujours celui d'une "descente" éventuelle d'Alexandre C. Mourouzi lui-même, futur membre de la Chambre de Bucarest, en Grèce et dans le but de s'y installer. Est-ce que le Ministre du Gouvernement de Cuza a tout d'abord nourri, cultivé un tel désir? Si oui, pourquoi y a-t-il renoncé? A quel moment? Bien sûr les données que nous avons à notre disposition mentionnent un séjour que nous supposons d'une durée assez brève en Grèce, coïncidant avec la date de l'arrivée de la famille Mourouzi à Athènes. Un certificat délivré par le Maire du Pirée le porte inscrit dans les registres communaux comme "citoyen de la ville du Pirée"²⁸. Et nous savons par d'autres documents du même fonds que jusqu'à la fin d'avril de 1847 Alexandre Mourouzi se trouvait en Moldavie²⁹. Nous ignorons quel intérêt pourrait avoir pour lui l'obtention d'une citoyenneté qu'il allait, comme nous verrons dans la suite, aussitôt abandonner. Toutefois nous pouvons avancer au moins deux hypothèses point contradictoires entre elles: Primo, Al. Mourouzi prévoyant les événements fâcheux de 1848 et l'instabilité politique régnante en Roumanie a voulu s'assurer les droits revenus à un citoyen d'Etat indépendant. Secundo Al. Mourouzi, venu en Grèce au moment de la bataille entre "autochtones" et "hétérochtones", a recherché pour satisfaire ses propres intérêts la nationalité hellénique. Quoi qu'il en soit, en automne 1848, il sollicite et obtient un permis de sortie du Royaume de Grèce pour regagner la Roumanie afin de régler les affaires résultant de la fortune foncière de la famille³⁰. Or, et pendant que le reste de sa famille commence à s'intégrer et à se consolider dans la vie athénienne, Al. Mourouzi allait désormais poursuivre une carrière politique en Roumanie.

Pendant cette période de transition que constitue le XIXe s. pour le contexte socio-économique autant que politique roumain et plus largement balkanique, nous observons les Mourouzi, en tant que famille phanariote,

à son fils Al. Mourouzi. Le 7/19 septembre un passeport fut délivré à R. M. par les autorités de Moldavie; elle devait partir pour Athènes accompagnée de ses trois petites filles, Elisabeth (Elise), âgée de 12 ans, Aspasia, âgée de 8 ans et Zénaïde, âgée de 7 ans ainsi que de quelques domestiques. Au début de l'année suivante, le 7 février 1847, R.M. rend par procuration générale son fils Alexandre gérant de ses domaines et de ses affaires en Moldavie et en Russie.

28. Voir le doc. grec daté du 21 août 1848 (d. VI, 80). Un contrôle effectué aux *Archives Municipales du Pirée* nous a renseigné qu'Alexandre Mourouzi a demandé la citoyenneté piréote ce même jour.

29. Lettre datée du 14 avril 1847 (d. VI, 73).

30. Un permis de sortie—passeport provisoire—délivré le 14/26 septembre 1848 par le Ministre des Affaires Etrangères de Grèce nous informe que A.M., propriétaire foncier, part pour la Moldavie en raison du règlement de ses affaires (d. VI, 81).

agir et exercer une double fonction. Certains d'entre eux, une fois l'Etat grec créé, renoueront leurs liens naturels avec l'hellénisme, et, descendant en Grèce indépendante, feront partie de la nouvelle société athénienne. D'autres, tels est le cas d'Al. C. Mourouzi, garderont les privilèges revenus à leur classe en Roumanie³¹. Les uns et les autres conservent intact toutefois leur intérêt pour la propriété foncière de la famille, représentant une couche rentière vivant des revenus de ses domaines. Alexandre Mourouzi, ayant fait des études d'économie à Paris, a d'ailleurs le grand mérite d'organiser le plan de productivité de ses terres sur un modèle d'exploitation moderne. Alexandre C. Mourouzi, grand propriétaire foncier, de souche princière, sut s'approprier les conjonctures offertes par ce tournant du siècle en sa faveur. Sa fortune, son éducation, son origine lui permettront d'assumer un rôle de premier ordre dans le Gouvernement des Principautés Unies (Premier Ministre, Ministre des Finances); d'autre part sa sensibilité aiguisée face aux exigences des temps modernes lui permettra de transformer cette notion statique domaniale, notion de valeur par excellence du patrimoine ancestral et symbole lourd de pouvoir et de sûreté que forme traditionnellement la "terre", en une entité dynamique, structurée et exploitée d'une manière rénovatrice, imbibée de l'esprit capitaliste naissant.

La mort d'Alexandre Mourouzi, survenue en Italie en 1873, est un point crucial du fonds que nous avons vu s'articuler autour de *personnes* et de leurs *biens*³². Le partage de l'héritage devient maintenant la préoccupation majeure de la famille. C'est à ce moment que fait son apparition, de façon active, la personne de Thrasybulle Zaïmis, époux d'Elise, qui, représentant les intérêts de sa femme, se mêle désormais très dynamiquement aux affaires domaniales des Mourouzi. Politicien actif autant que grand propriétaire foncier dans la région d'Achaïe (Péloponnèse), Zaïmis semble réunir en lui des qualités presque identiques à celles de son beau-père. Il trie avec beaucoup d'application les documents relatifs à la gestion du domaine de Zvoriștea, il entretient une correspondance très suivie à cet effet et il reçoit régulièrement les rapports et les comptabilités des intendants³³.

31. Ces Grecs éminents de l'étranger créent également un point de jonction avec la "patrie" qu'ils se flattent de servir et dont ils reçoivent même les honneurs. Ainsi Al. Mourouzi reçoit par le roi Georges 1er la décoration de la Croix des Taxiarches de l'Ordre Royal du Sauveur, en 1869, en remerciement de ses bons offices (d. VIII, 98-102).

32. Voir *ici*, p. 295, note 13 et 14.

33. Le nom de Thr. Zaïmis apparaît pour la première fois dans les documents en ce qui concerne les affaires économiques de la famille vers l'année 1860; cf. correspondance de A. G. Soutzos avec Al. Mourouzi. Au moment du partage de l'héritage provenant de son

Nous avons essayé dans les grandes lignes de mettre en évidence la cohérence interne, le fil conducteur du fonds présenté. Certes, nous sommes persuadés que tout ce matériel exige d'être soumis à l'œil spéculatif de l'historien économique qui doit en extraire les cohérences économiques sous-jacentes. Quant à cette interprétation d'ensemble tentée ici, notre quête d'indices s'arrête avec la vente du domaine de Zvoriște³⁴. Cette date détermine la rupture, la fin. Le fonds Mourouzi, inséré dans les archives de la famille Zaïmis devient désormais un témoin du passé, témoin néanmoins précieux de l'activité domaniale d'une famille pendant la période critique d'un siècle et demi. Les Mourouzi sont dépeints comme défendant leurs intérêts fonciers, révélant leur parenté, leurs liens intimes et leur idéologie en tant qu'aristocratie phanariote alliée à l'aristocratie terrienne moldave.

beau-père, Thr. Zaïmis intervient très activement. Il réalise même à cet effet un voyage en Moldavie pendant lequel il gagne la sympathie et le respect de ses domestiques et de ses intendants; cf. la lettre de N. Mavrocordato à Thr. Zaïmis datée du 18/30 juillet 1873 (d. IX, 40).

34. Voir doc. roumain daté du 8 mars 1893 (d. XI, 72).

Nous signalons l'étude récente de Mme G. Penelea (Institut d'Histoire "N. Iorga", Bucarest) traitant le même fonds. Voir Georgeta Penelea, "Les Archives Moruzi d'Athènes", in *Revue Roumaine d'Histoire*, no 3, juillet-septembre 1987, pp. 217-227.

En outre la présentation prévue, en collaboration de deux Institutions, du Centre de Recherches Néohelléniques de la Fondation Nationale de la Recherche Scientifique (Athènes) et de l'Institut d'Histoire "N. Iorga" (Bucarest), de ces documents en un volume est actuellement à son point d'accomplissement.